

Le cadre OMC pour l'accès aux marchés internationaux pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

Des délégués de 11 pays ont participé à un atelier conjoint organisé par la FAO et Info-SAMAK sur un « cadre OMC pour l'accès aux marchés internationaux pour les produits de la pêche et de l'aquaculture ».

Une présentation de la FAO, mise à disposition avec le rapport, s'est penchée sur les « Mesures liées au marché dans le commerce du poisson pour promouvoir les pêcheries durables ». Elle s'est d'abord penchée sur les raisons pour lesquelles les labels écologiques des produits de la mer s'étaient développés, à savoir :

Une sensibilisation et une demande du public croissantes pour des produits de la mer durables ;

Une intégration verticale le long de la chaîne de responsabilité, qui facilite la documentation et l'étiquetage ; Les exigences mondiales des distributeurs pour des produits de la mer durables, pour attirer des consommateurs/augmenter la part de marché ; le durcissement des exigences juridiques des pays importateurs.

Quatre facteurs communs ont été identifiés dans les marchés des labels écologiques (principalement les marchés de l'UE et des États-Unis) :

- Les consommateurs dans ces pays sont « sensibilisés à l'environnement » ;
- ces pays ont des populations urbaines actives très importantes ;
- les chaînes de supermarché (plutôt que les marchés aux poissons traditionnels) dominent la distribution au détail de produits de la mer de ces pays ;
- les structures de consommation sont basées sur peu d'espèces de produits de la mer, avec une préférence pour les produits de la mer transformés qui se prêtent aux labels écologiques.

À cette fin, la Global Seafood Sustainability Initiative (GSSI) est présentée. Cette initiative rassemble plus de 30 parties prenantes (entreprises privées de produits de la mer, ONG et agences gouvernementales telles que la GIZ) ; et la FAO fournit une expertise technique et siège au Comité de pilotage. La GSSI a pour mission de « proposer un outil de référencement commun, cohérent et universel pour les programmes de certification et d'écolabellisation des produits de la mer comestibles ; à augmenter le niveau de confiance des consommateurs dans la filière d'approvisionnement, à promouvoir des pratiques de pêche durable et à encourager l'amélioration des programmes de certification de ces produits ».

L'outil de référencement de la GSSI utilise comme critères minimums les directives de la FAO relatives à la certification et le cadre d'évaluation pour l'aquaculture, les normes ISO, etc. Des études pilote seront menées concernant les systèmes de certification sélectionnés en 2014. La publication de l'outil de référencement est prévue pour 2015.